

NOS REF : PG/NH-19-14

Communiqué

ARS NOVA ENSEMBLE INSTRUMENTAL n'est la propriété de personne

ARS NOVA ENSEMBLE INSTRUMENTAL est reconnu dans le paysage musical français et international depuis des décennies.

Il effectue des missions de service public pour l'Etat et les collectivités territoriales, c'est-à-dire que les musiciennes et musiciens qui le composent se produisent en concert au plus près des populations à longueur d'année.

A l'occasion d'un changement de directeur musical, les artistes ont été informés qu'ils pourraient être remplacés et que même, le nombre de concerts pourrait fortement diminuer.

Pour quelle raison ? Ont-ils démérité ? Les financements de l'ensemble ont-ils baissé ?

Pas du tout, il s'agit juste d'une décision du nouveau directeur musical qui se comporte comme s'il était propriétaire de l'ensemble et comme si les financements lui étaient accordés personnellement.

Nos organisations syndicales soutiennent les musiciennes et musiciens de l'ensemble ARS NOVA et revendiquent :

- le maintien du volume d'activité et du volume d'emploi artistique ;
- la nomination de personnalités musicales indépendantes et d'artistes représentant les musiciens de l'ensemble au sein du Conseil d'Administration.

Les tutelles, au premier rang desquelles le Ministère de la culture, doivent jouer leur rôle pour sauvegarder l'emploi artistique et assurer la pérennité de l'entreprise en s'appuyant sur les musiciens et les musiciennes.

Paris, le 15 janvier 2019